

★ CONNAISSEZ ★ — VOS — DROITS



CONNAISSEZ VOS DROITS

Si vous êtes arrêtés par un agent de police, d'immigration ou du FBI

Si vous êtes arrêté par la police dans un lieu public

- Vous avez le droit de garder le silence. Si vous voulez garder le silence, dites-le à l'agent. (Certains états peuvent vous obliger à vous identifier à l'agent si vous êtes soupçonné d'un crime.)
- Restez calme. Ne courez pas. Ne discutez pas, ne résistez pas ou n'obstruez pas la police. Gardez vos mains là où l'agent peut les voir.
- Demandez si vous êtes libre de partir. Si oui, partez en marchant calmement et silencieusement.
- Vous n'avez pas à consentir à une fouille de vous-même ou de vos biens.

Si vous êtes arrêté dans votre voiture

- Garez votre voiture dans un endroit sûr le plus rapidement possible. Éteignez le moteur, allumez la lumière interne, ouvrez la fenêtre à moitié et placez vos mains sur le volant.
- Sur demande, montrez à l'agent votre permis de conduire, le document d'immatriculation (carte grise) de la voiture et votre preuve d'assurance.
- Si un agent de police ou un agent d'immigration demande à fouiller votre voiture, vous pouvez refuser. Mais si l'agent de police pense que votre voiture contient la preuve d'un crime, il peut la fouiller sans votre consentement.
- Tant les conducteurs que les passagers ont le droit de garder le silence. Si vous êtes un passager, vous pouvez également demander si vous êtes libre de partir. Si c'est le cas, partez en silence.

Si vous êtes interrogé sur votre statut d'immigrant

- Vous avez le droit de garder le silence. Vous n'avez pas à répondre aux questions sur l'endroit où vous êtes né, si vous êtes un citoyen américain ou comment vous êtes entré dans le pays. (Des règles distinctes s'appliquent aux frontières internationales et dans les aéroports, ainsi que pour les personnes physiques au sujet de certains visas pour non immigrants, y compris les touristes et les voyageurs d'affaires).
- Si vous n'êtes pas un citoyen américain et que vous avez des documents d'immigration valides, vous devez les montrer si un agent d'immigration vous le demande.
- Ne mentez pas sur votre statut de citoyen et ne présentez pas de faux documents.

Si des agents de police ou d'immigration viennent à votre domicile

- Vous n'avez pas à les laisser entrer à moins qu'ils aient un mandat signé par un juge.
- Demandez-leur de vous montrer le mandat. Les agents ne peuvent fouiller que les zones et ne chercher que les articles énumérés dans le mandat. Un mandat d'arrêt permet à la police d'entrer dans la maison de la personne figurant sur le mandat si elle croit que la personne est à l'intérieur. Un mandat d'enlèvement ou d'expulsion (mandat ICE) ne permet pas aux agents d'entrer dans une maison sans votre consentement.
- Même si les agents ont un mandat, vous pouvez garder le silence. Si vous choisissez de parler, sortez et fermez la porte derrière vous.

Si vous êtes arrêté par la police

- Ne résistez pas.
- Dites que vous souhaitez garder le silence et demandez un avocat. Si vous ne pouvez pas payer un avocat, le gouvernement doit vous en fournir un.
- Ne dites rien, ne signez aucun document, ou ne prenez aucune décision sans votre avocat.
- Vous avez le droit de téléphoner à quelqu'un localement. La police ne peut pas écouter si vous appelez un avocat.
- Ne discutez pas de votre statut d'immigrant avec une personne autre que votre avocat.
- Un agent d'immigration peut vous rendre visite en prison. Ne répondez pas à ses questions ou ne signez rien avant de parler à un avocat.
- Lisez tous les documents entièrement. Si vous ne comprenez pas ou ne pouvez pas lire les documents, dites que vous avez besoin d'un interprète.

Si vous êtes placé en détention par l'immigration (ou « ICE »)

- Vous avez droit à un avocat, mais le gouvernement ne vous le fournira pas. Si vous n'avez pas d'avocat, demandez une liste de services juridiques gratuits ou peu coûteux.
- Vous avez le droit de communiquer avec votre consulat ou de demander à un agent d'informer le consulat de votre arrestation.
- Dites à l'agent d'immigration que vous souhaitez garder le silence. Ne discutez pas de votre statut d'immigrant avec une personne autre que votre avocat.
- Ne signez aucun document tel que celui d'un départ volontaire ou d'un retrait stipulé, sans en parler à un avocat. Si vous le signez, vous pouvez renoncer à votre chance d'essayer de rester aux États-Unis.
- Connaissez votre numéro d'immigration (commençant par « A ») et donnez-le à votre famille. Cela les aidera à vous localiser.

Si vous estimez que vos droits ont été violés

- Notez tout ce dont vous vous souvenez, y compris les numéros d'insignes des agents de police et les numéros de leurs voitures de patrouille, à quelle agence les agents appartiennent et tout autre détail. Obtenez les coordonnées des témoins. Si vous êtes blessé, consultez immédiatement un médecin et prenez des photos de vos blessures.
- Déposez une plainte écrite auprès de la division des affaires internes de l'agence ou du comité civil des plaintes. Dans la plupart des cas, vous pouvez déposer une plainte anonymement si vous le souhaitez.

*Ces informations ne sont pas des conseils juridiques. Certaines lois peuvent varier d'un état à l'autre. Des règles distinctes s'appliquent aux postes de contrôle et lors de l'entrée aux États-Unis (y compris aux aéroports).
Mis à jour en décembre 2016.*

Pour plus d'informations, appelez votre bureau local de l'ACLU ou visitez le site www.ACLU.org/affiliates.

ACLU